



Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 15 mai 2019

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - 2.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes
3. Nomination d'un organe de révision
4. Election d'un membre à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021
5. Election d'un membre à la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021
6. Règlement du cimetière - adaptation
7. Investissement et financement : Remplacement conduite d'eau potable – Route cantonale/La Croix par la Route des Simon
8. Investissement et financement : Remplacement conduite d'eaux usées et mise en séparatif – La Croix/Route cantonale
9. Vente de terrain art. RF 331 (partiel) Rte d'Onnens Sud
10. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Il souhaite la bienvenue à M. Rémy Gendre, nouveau Conseiller communal en remplacement de Mme Marie Claire Pasquier, entré en fonction le 14 janvier 2019. Au nom du Conseil communal et des Neyruziens, M. le Président remercie M. Rémy Gendre pour son engagement.

Il adresse également ses souhaits de bienvenue à Mme Ariane Menoud, nouvelle responsable administrative et secrétaire communale en fonction depuis ce jour.

Des applaudissements sont adressés à M. Gendre et à Mme Menoud.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage déposé le 12.04.2019 et distribué le 18.04.2019, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 18.04.2019
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 16 du 19.04.2019
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 115 dès le 30 avril 2019, pour rappel et informations.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 15 mai 2019 avec 1'852 citoyens ayant le droit de vote. Au 15 mai 2019, notre village compte 2'589 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Maurice Vionnet
- Secteurs 2 et 3 : M. Eric Limat
- Secteur 4 : M. Jacques Morel
- Secteur 5 : Mme Valérie Portes (y.c. la table du CC)

M. Jacques Morel est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **72 participants dont 70 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Willy Boder** demande une précision concernant le point 3.9 « Achat d'une participation pour l'accès à la rampe du parking du Clédard ». En effet, **M. Jean-Jacques Friboulet**, membre de la Commission financière, s'est exprimé à titre personnel pour soutenir la demande faite par M. Willy Boder d'obtenir un rapport du Conseil communal traitant l'impact du Clédard sur les finances communales.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation pour cet objet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité (65 oui – 5 abstentions) avec remerciements à son auteure la secrétaire adjointe Mme Marie-Noëlle Eggertswyler pour la bonne tenue de la rédaction du procès-verbal.

Point 2 Comptes 2018

2.1 Présentation générale du compte communal

- Compte de fonctionnement

- Compte des investissements

Les comptes 2018 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Au moyen de divers slides, il donne plusieurs informations sur ces comptes 2018.

Concernant le compte de fonctionnement, cette année 2018 se termine avec un résultat que l'on peut qualifier de satisfaisant, tout en rappelant que nous étions dans notre deuxième année de « pause fiscale » avec un coefficient à 0.77. Le bénéfice net reporté est de CHF 6'593.61 tout en constituant une provision de CHF 220'000.00 pour des mesures de compensations financières qui concernent les modifications de la Caisse de prévoyance de l'état. Nous sommes touchés dans le cadre des dépenses liées aux salaires des enseignants de l'école obligatoire ainsi qu'à certaines institutions.

Les dépenses ont en général été bien maîtrisées.

Les recettes des impôts irréguliers sont à nouveau assez largement supérieures au budget, montant qui passe de CHF 300'000.00 à 478'000.00. Nous constatons aussi une belle augmentation de l'impôt sur la fortune de plus de CHF 63'000.00. Par contre, les tassements des revenus de l'impôt sur les personnes physiques, dont le montant budgétisé passe de CHF 5'850'000.00 à 5'540'000.00, ainsi que la très nette diminution de l'impôt sur les personnes morales, de CHF 163'000.00 à 50'000.00, doivent nous inciter à une grande prudence pour ces prochaines années. Il faut surtout analyser de manière approfondie la problématique de la forte diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Pour le compte des investissements, les produits pour environ CHF 154'000.00 proviennent des taxes de raccordement ainsi que des participations de propriétaires fonciers à divers frais d'infrastructures. Quant aux charges de CHF 2'455'000.00, elles concernent essentiellement des travaux d'infrastructures communales (routes, eau potable, eaux usées) dont les crédits sont en cours. Est aussi compris un montant de CHF 150'000.00 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le complexe communal.

M. Jean-Noël Gendre, informe que l'investissement « Traversée du village Route cantonale, Pont CFF/Charrière – Séquence 4 » a été bouclé au 31 décembre 2018 de la façon suivante :

- Conduite EP :
 - Dépenses d'investissement CHF 433'724.69 HT
 - Crédit voté CHF 310'000.00 HT
 - Dépassement de crédit de CHF 123'724.69
- Conduites EU/EC :
 - Dépenses d'investissement CHF 259'909.20 HT
 - Crédit voté de CHF 335'000.00 HT
 - Solde sur crédit de CHF 75'090.80
- Résultat :
 - Crédit total voté : CHF 645'000.00 HT pour un total de dépenses de CHF 693'633.89 HT, d'où un dépassement de crédit de CHF 48'633.89 HT

M. Jean-Noël Gendre communique également qu'au 31 décembre 2018, la dette de la commune s'élève à CHF 6'931'538.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 6'593.61. Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 2'301'518.61.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la fiduciaire BDO a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la commune de Neyruz (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) arrêtés au 31 décembre 2018.

Il ressort du contrôle de la fiduciaire que les comptes annuels 2018 ne recèlent aucune anomalie significative. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes 2018.

L'exercice 2018 fait apparaître un excédent de produits de Frs 6'593.61. Le Conseil communal a également procédé à des amortissements supplémentaires de Frs 334'076.35, la plupart suite à la dissolution de réserves non obligatoires.

Les amortissements financiers obligatoires se sont élevés à Frs 171'800 et correspondent aux montants indiqués dans le tableau du contrôle de l'endettement transmis par le Service des Communes. A noter que ces amortissements n'avaient pas été prévus au budget 2018 et provoquent donc un dépassement de cette position dans les comptes.

Nous relevons également la création d'une provision de Frs 220'000 au titre du risque de modification de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Cette provision a été créée sur recommandation de l'Association des Communes fribourgeoises. Il est vraisemblable que le montant de cette provision soit encore augmenté dans les prochains bouclements comptables pour couvrir les effets de la réforme de la CPPEF.

Nous notons enfin avec satisfaction que les centres d'autofinancement (approvisionnement en eau potable, protection des eaux, ordures ménagères) respectent le cadre légal et sont équilibrés aux comptes 2018, ceci malgré un prélèvement à la réserve pour les eaux usées. A ce sujet, nous réitérons nos remarques et recommandations déjà formulées dans nos précédents rapports. L'évolution des bases légales, pour certaines encore à modifier dans notre commune, doivent amener le Conseil communal à des réflexions sur le niveau des taxes facturées aux contributeurs, ceci en coordination avec le coefficient fiscal.

Cela étant, la Commission financière constate que les comptes de fonctionnement 2018 de notre commune présentent un excédent de produits et un résultat légèrement plus favorable que le budget voté, ceci malgré la pause fiscale décidée par l'Assemblée communale.

Toutefois, malgré ce résultat positif, l'avenir ne s'annonce pourtant pas aussi réjouissant.

En effet, les rentrées fiscales sont en diminution par rapport au budget. La tendance est à la baisse et les prévisions devront être affinées par le Conseil communal. Les provisions d'impôts effectuées par rapport aux données du Canton ont été trop optimistes et ont heureusement pu être compensées en 2018 par des diminutions de

dépenses. Les charges 2018 ont globalement bien été maîtrisées, malgré quelques dépassements constatés.

Les indicateurs financiers sont fortement à la baisse par rapport aux trois dernières années. La priorisation des futurs investissements sera déterminante pour l'équilibre budgétaire.

S'agissant des comptes d'investissements 2018 de la commune, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.

Concernant le bilan au 31 décembre 2018, la Commission financière rappelle son souhait d'utiliser rapidement la réserve PC dans le cadre de projets de construction en cours avant qu'un changement de base légale ou de pratique cantonale ne provoque sa perte ou son annulation pour notre commune.

Au niveau des engagements hors bilan, la Commission financière réitère sa recommandation au Conseil communal d'apporter une attention particulière aux Associations de communes génératrices de charges liées conséquentes.

Enfin, la Commission financière demande au Conseil communal de mettre à jour régulièrement la planification financière communale en l'affinant avec les derniers chiffres connus.

La Commission reste encore dans l'attente de la part du Conseil communal de l'analyse des tâches internes, des prestations et des besoins réels en EPT. Comme indiqué lors de la précédente Assemblée, cette analyse devra tenir compte des engagements actuels ainsi que des mandats externes alloués sous la forme d'honoraires et de prestations de tiers.

La Commission attend également le rapport financier complet des charges directes et indirectes sur le projet du Clédard, conformément aux demandes formulées lors de nos précédentes réunions avec le Conseil communal.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2018 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

→ En réponse à **M. Willy Boder** qui souhaite savoir quel est l'impact financier du projet du Clédard sur les comptes 2018, **M. le Président** communique que des informations sur ce projet seront communiquées dans les Divers.

→ **M. Willy Boder** a analysé la baisse des rentrées fiscales et s'étonne de constater une certaine diminution. **M. Jean-Noël Gendre** communique que toutes les taxations 2017 ne sont pas rentrées et que la statistique 2017 ne nous est pas encore parvenue. **M. le Président** complète en précisant qu'une analyse détaillée de la situation fiscale est prévue durant l'été.

→ **M. Willy Boder** a constaté que les contrats d'entretien des photocopieurs s'élèvent à CHF 28'500.00 annuellement. **M. le Président** précise qu'il s'agit non seulement des contrats d'entretien, mais également du leasing, de l'entretien et des supports informatiques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2018.

2.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal et la Caissière s'abstiennent au vote (10 personnes).

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 6'593.61). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2018 est également acceptée.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2018 est accepté à l'unanimité (excédent de dépenses de CHF 2'301'518.61). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail dans l'excellente tenue des comptes.

Point 3 Nomination d'un organe de contrôle

La loi sur les communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des communes ainsi que leur conformité aux principes de comptabilité publique fixée par le Conseil d'Etat. Cet organe de révision est désigné par l'Assemblée communale.

Selon l'art 97, al.1 let c Lco, la Commission financière doit émettre à l'intention de l'Assemblée communale une proposition de désignation de l'organe de révision.

M. le Président passe directement la parole à M. Laurent Torche, membre de la Commission financière, pour la présentation de cet objet.

Proposition de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie sur ce sujet le 19 mars 2019. Elle a examiné les dix candidatures selon quatre critères :

- *l'expérience dans la révision des comptes communaux ;*
- *la réputation des collaborateurs ;*
- *les références inscrites dans le dossier ;*
- *le montant budgétaire demandé, y compris le tarif horaire.*

La Commission a choisi à l'unanimité la candidature de BFB Société fiduciaire dont le siège est à Beauregard 12 à Fribourg. L'offre de BFB est plus complète et son expérience dans la révision des comptes communaux plus importante. La société révise actuellement, par exemple, les comptes de Marly, Granges-Paccot, Matran et Moutier. Pour l'exécution de son mandat, elle propose un tarif hors TVA de Frs 6'800.00 à Frs 7'300.00 selon le volume de travail exigé avec des taux horaires s'étalant de Frs 150 à Frs 260 selon la qualification des collaborateurs.

La Commission propose à l'Assemblée le choix de cette fiduciaire pour une durée de trois ans.

M. le Président remercie la Commission financière pour cette présentation et pour cette proposition. Il ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (résultat du vote : 68 oui / 0 non / 2 abstentions), de nommer la société BFB Société fiduciaire SA en qualité d'organe de révision de notre Commune pour la durée de 3 ans (3 exercices comptables – 2019/2020/2021).

Point 4 Election d'un membre à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

M. le Président signale que, suite à la démission de Mme Delphine Pittet de la Commission d'aménagement, membre issue de l'Assemblée communale, l'Assemblée communale doit donc élire un nouveau membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2016-2021.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe politique de l'ecAS de trouver un remplaçant à sa membre sortante.

Ceci étant dit, M. le Président ouvre la discussion pour la présentation d'un candidat issu de l'Assemblée communale pour cette élection.

Proposition de l' « ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » :

M. Philippe Dobler présente la candidature de M. Alois Scherrer.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection du représentant de l'Assemblée communale à la Commission d'aménagement.

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à la majorité (résultat du vote : 68 oui / 0 non / 2 abstentions), M. Alois Scherrer au sein de la Commission d'aménagement jusqu'à la fin de la période 2016-2021.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite M. Alois Scherrer pour son élection à cette Commission.

M. le Président rappelle que les membres représentant le Conseil communal dans cette Commission d'aménagement sont Mme Catherine Guillaume Girard et MM. Jean-Noël Gendre, Héribert Dousse et Martial Wicht. La présidence est assumée par M. Martial Wicht.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission d'aménagement se compose des membres suivants :

- M. Martial Wicht
- Mme Catherine Guillaume Girard
- M. Jean-Noël Gendre
- M. Héribert Dousse
- Mme Isabelle Monnard
- M. François Hey
- M. Stéphan Droux
- M. Pedro Lopez Fernandez
- M. Alois Scherrer.

Point 5 Election d'un membre à la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021

M. le Président signale que suite à l'élection de M. Rémy Gendre au Conseil communal, membre de la Commission des naturalisations élu par l'Assemblée, l'Assemblée communale doit donc élire un nouveau membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2016-2021.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe politique de l'ecAS de trouver un remplaçant à son membre sortant.

Ceci étant dit, M. le Président ouvre la discussion pour la présentation d'un candidat issu de l'Assemblée communale pour cette élection.

M. Willy Boder se présente comme candidat.

Proposition de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » :

M. Philippe Dobler présente la candidature de Mme Christine Hey.

M. le Président informe que selon l'art. 9a du RELCo, il est procédé à l'élection des personnes candidates dans l'ordre alphabétique.

Au vote à main levée, M. Willy Boder obtient 26 voix.

Au vote à main levée, Mme Christine Hey obtient 30 voix.

Au vu des résultats ci-dessus, l'Assemblée élit Mme Christine Hey au sein de la Commission des naturalisations jusqu'à la fin de la période 2016-2021.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite Mme Christine Hey pour son élection à cette Commission.

M. le Président rappelle que les membres représentant le Conseil communal dans cette Commission des naturalisations sont Mme Katuscia Sansonnens et M. Rémy Gendre.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission des naturalisations se compose des membres suivants :

- Mme Katuscia Sansonnens
- M. Rémy Gendre
- Mme Béatrice Genoud
- Mme Martine Leimgruber
- Mme Thi Nha Khanh Pitteloud
- M. Jean-Benoît Meuwly
- Mme Christine Hey.

La présidence de cette Commission des naturalisations est assumée par Mme Béatrice Genoud.

Point 6 Règlement du cimetière - adaptation

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 115.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal responsable de la gestion du cimetière, pour les explications sur cet objet.

La dernière adaptation du règlement du cimetière date de deux ans. Les coutumes et les possibilités offertes à chacune et chacun de concevoir sa dernière demeure évoluent. Désormais, un jardin des urnes a été mis en place pour permettre l'ensevelissement individuel des cendres de nos défunts. A cet endroit, une plaque commémorative d'une grandeur de 40 x 50 cm est posée, sur laquelle les proches ont la possibilité de déposer des fleurs. Cette adaptation du règlement a fait l'objet d'un examen dans les services cantonaux.

Le Conseil communal demande de soutenir cette adaptation du règlement communal.

M. le Président remercie M. Héribert Dousse pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

→ A la question de Mme **Joëlle Curty** demandant si les personnes ayant fait une procédure de sortie partielle d'église sont autorisées à être inhumées au cimetière. **M. Dousse** répond favorablement, étant donné que la gestion du cimetière est sous la responsabilité de la commune et non de la Paroisse qui est propriétaire du bienfonds. Chacun a droit à une inhumation dans les règles.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité cette adaptation du règlement du cimetière.

Point 7 Investissement et financement : Remplacement conduite d'eau potable – Route cantonale/La Croix par la Route des Simon

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 115.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet objet.

Au moyen de divers slides, M. Kolly donne différentes explications sur cet investissement.

Lors du remplacement de la conduite principale d'eau potable (EP) sous la route cantonale, il a été constaté que la conduite d'EP alimentant le quartier situé entre les routes du Chêne et des Simon, de part et autre de la route des Allys, était en mauvais état. En effet, pour éviter toute nouvelle intervention sur la route cantonale l'embranchement vers la route des Simon a également été remplacé ce qui a permis de découvrir l'état de la conduite. Vieille de plus d'un demi-siècle, son remplacement est justifié. Il va permettre de sécuriser l'alimentation du quartier de la Croix en assurant le bouclage du réseau alimentant ce quartier et permettra d'éliminer un branchement sur la route cantonale. De plus, cinq nouveaux immeubles sont en construction dans ce quartier, ce qui occasionne également des travaux.

En réalisant les chantiers simultanément, les nuisances sont limitées dans le temps et des synergies peuvent être exploitées pour diminuer les coûts. Ceux-ci ont été estimés par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à un montant de CHF 195'000.00 TTC (CHF 180'000.00 HT). Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La conduite d'eau potable se trouvant entre les routes du Chêne et des Simon d'une part et de la route des Allys d'autre part est vieille de plus d'un demi-siècle et se trouve dans un mauvais état.

Afin de sécuriser l'approvisionnement du quartier de la Croix, le Conseil Communal suggère de remplacer cette conduite. Ces travaux interviendraient en même temps que la construction future de 5 nouveaux immeubles et permettraient ainsi de profiter de synergies de coûts et de nuisances.

L'investissement demandé se monte à CHF 195'000.00 TTC et sera financé par les liquidités communales.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (69 oui / 0 non / 1 abstention), l'investissement de CHF 195'000.00 TTC (CHF 180'000.00 HT) prévu pour le remplacement de la conduite d'eau potable – Route Cantonale/La Croix par la Route des Simon. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

Point 8 Investissement et financement : Remplacement conduite d'eaux usées et mise en séparatif – La Croix/Route cantonale

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 115.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet objet.

Au moyen de divers slides, M. Kolly donne différentes explications sur cet objet.

Le collecteur communal des eaux usées du quartier de La Croix traverse (anciennement) l'Art. RF 1050 aujourd'hui subdivisé en cinq parcelles, art. RF 1400 à 1403 et 1050. Sur chacun des bienfonds sera construit un immeuble. Ainsi, cette conduite doit être déplacée et selon les règles de bonnes pratiques, applicables aujourd'hui, il revient au propriétaire d'assumer le déplacement des conduites souterraines lorsque celles-ci entravent l'utilisation du bienfonds.

Toutefois, lors de ces travaux, le collecteur sera dédoublé afin de permettre un début de mise en séparatif du quartier de La Croix. A noter que les collecteurs des eaux usées de ce quartier sont pour partie privés et pour partie communaux, à savoir ceux se situant sous la route communale de La Croix.

Ainsi, il sera proposé aux propriétaires de profiter des travaux pour procéder à une mise en séparatif.

Les synergies seront exploitées avec le chantier des immeubles afin de limiter les coûts de génie civil ainsi que les nuisances causées par le transport des matériaux.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Le coût des travaux de déplacement de la conduite ainsi que la pose d'un collecteur pour la mise en séparatif sont estimés par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à CHF 200'000.00 TTC (CHF 184'000.00 HT). Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La conduite des eaux usées se trouvant sous l'ancienne parcelle, article RF 1050, devra être remplacée car la construction d'immeubles y est projetée.

D'autre part, la mise en séparatif des eaux usées est une obligation légale.

La partie communale de cette conduite située sous la route communale de la Croix sera changée et mise en séparatif afin de profiter de synergies avec les chantiers.

L'investissement demandé se monte à CHF 200'000.00 TTC et sera financé par les liquidités communales.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ **M. Willy Boder** a examiné ce projet en détail. Il signale que le chantier de la construction des 5 villas a déjà débuté il y a quinze jours. La mise en séparatif est provoquée en partie par le fait que la conduite mixte actuelle passe sous une villa projetée et gêne la construction ; ce déplacement de conduite ne peut dès lors qu'arranger le promoteur. Il aimerait ensuite parler du problème plus général de la mise en séparatif et rendre l'Assemblée communale attentive au fait que la Commune peut obliger un riverain à installer une conduite sur son terrain, moyennant une participation financière variable, dépendante de la distance et de la conduite. Il est impossible pour le propriétaire de connaître la participation

demandée à l'avance. **M. Willy Boder** estime dès lors que la mise en séparatif provoque de fortes inégalités de traitement entre les propriétaires concernés. Le règlement communal sur les eaux usées date de 10 ans et est vraiment dépassé car les modalités de mise en séparatif sont très imprécises. Contrairement aux règlements des autres communes, les méthodes écologiques d'évacuation des eaux claires (par infiltration, par rétention, par évacuation superficielle) ne sont pas mentionnées. **M. Willy Boder** demande au Conseil communal, avant de poursuivre sa politique de mise en séparatif, de procéder à une modification du Règlement sur les eaux et d'instaurer un fonds de péréquation permettant ainsi de mettre tous les propriétaires sur un pied d'égalité. Quant aux coûts à assumer, **M. Willy Boder** propose par exemple d'imaginer un financement du séparatif selon la valeur d'assurance des bâtiments. Dans l'attente de la modification de ce règlement, **M. Willy Boder** s'abstiendra sur les demandes de financement de mise en séparatif.

→ **M. le Président** remercie **M. Willy Boder** pour son intervention et apporte quelques précisions. Il rappelle notamment une jurisprudence précisant que, jusqu'à hauteur de CHF 8'000.00 par équivalent-habitant, le propriétaire ne peut pas s'opposer à la mise en séparatif. La Commune de Neyruz procède plutôt par opportunité, il n'existe pas de planification des travaux pour les dix prochaines années. Le raccordement pour des propriétaires dont le coût serait prohibitif n'est pas imposé par la Commune. **M. le Président** relève la proposition de **M. Willy Boder**, quant à la constitution d'un fonds de péréquation. Il faut savoir qu'à chaque fois qu'une opportunité de se mettre en séparatif se présente, la Commune contribue aux frais d'ingénieurs, les propriétaires n'assumant par conséquent pas l'ensemble des coûts. En l'espèce, dans ce dossier, la Commune a obtenu une servitude dans les années 70 pour poser cette conduite. **M. Jean-Noël Gendre** précise encore que le règlement est actuellement en révision et qu'une assemblée communale extraordinaire est envisagée en septembre prochain afin de soumettre ces règlements pour approbation avant l'élaboration des budgets 2020.

→ **M. Willy Boder** relève qu'à partir du moment où le règlement est adapté, des articles concernant la technique d'infiltration, qui permettent mieux d'encadrer la politique communale sur le séparatif, sont également à modifier.

→ **M. le Président** répond à la question de **Mme Sandra Sprumont** qui souhaite connaître le point de raccordement pour son habitation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (67 oui / 0 non / 3 abstentions), l'investissement de CHF 200'000.00 TTC (CHF 184'000.00 HT) prévu pour le remplacement de conduite d'eaux usées et mise en séparatif – La Croix/Route Cantonale. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

Point 9 Vente de terrain art. RF 331 (partiel) Rte d'Onnens Sud

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 115.

Au moyen de divers slides, M. le Président donne différentes explications sur cet objet.

Il est soumis à l'Assemblée communale la vente d'une surface d'environ 9'000 m² prélevée sur la parcelle Art. RF 331. Ce terrain situé au sud de la route d'Onnens est orienté au Nord.

Ce terrain est affecté à la zone à bâtir depuis près de 40 ans. Propriété communale, il fut vendu à un promoteur dans les années 1980. Lors de la faillite de ce dernier au milieu des années 1990, la Commune racheta le terrain pour le prix de CHF 50.00/m², et non CHF 40.00/m² comme indiqué par erreur dans l'Ecureuil 115.

Depuis 40 ans, ce terrain n'a trouvé grâce ni auprès d'investisseurs ni auprès d'architectes. Son orientation Nord, sa forte déclivité et son sous-sol mollassique sont autant de critères qui ont découragé les intéressés.

Dans le cadre de l'étude Neyruz 2025, la Commune a réalisé une petite étude qui a permis de démontrer que malgré la situation particulièrement défavorable du terrain, un projet de qualité pouvait être réalisé ce qui démontre un certain potentiel. En 2017, un cahier des charges avait été rédigé pour l'ensemble du périmètre - Neyruz 2025 - lequel précisait les exigences que devaient prendre en compte les partenaires intéressés par l'étude de faisabilité du projet Neyruz 2025. Les ébauches de la Commune ainsi que le cahier des charges furent mis à disposition des sociétés désireuses de participer à l'étude de faisabilité - Neyruz 2025 -. Pour rappel, ce sont huit sociétés qui ont manifesté de l'intérêt pour participer à cette étude. Au total, seules deux entreprises ont signé le protocole d'accord. Au deuxième semestre 2018, elles ont remis un dossier comprenant les résultats de leurs travaux. Toutefois, une seule société avait soumis une offre formelle pour l'achat partiel de l'Art. RF 331.

Pour cette raison, avant de proposer à l'Assemblée communale la vente du terrain, le Conseil communal décida d'émettre un appel d'offre selon une procédure similaire aux marchés publics afin de s'assurer que la Commune procédera à une transaction au plus près de la valeur du terrain et selon le meilleur ratio prix - qualité du construit. Ainsi, un cahier des objectifs fut rédigé afin de préciser les objectifs et les exigences communales pour ce terrain, notamment quant à son intégration au centre du village. Cette procédure fut publiée sur le site simap.ch, système d'information sur les marchés publics en Suisse. Le cahier des objectifs fut téléchargé par plus de 15 sociétés. Au total seules trois entreprises se sont inscrites et deux d'entre elles ont remis une proposition. Il a été constaté que les prix proposés lors de l'étude de faisabilité et les prix lors de l'appel d'offre sont dans une fourchette inférieure à 7%. Le choix final nécessitera une analyse plus fine du contenu de l'offre et de sa cohérence avec le cahier des objectifs.

A noter que les offres comprennent également une option pour la parcelle Art. RF 1263 située, vis-à-vis, à la route d'Onnens Nord.

Sur la base des résultats de la procédure, le Conseil communal soumet à l'Assemblée la mise en vente d'une surface maximale de 9'000 m² de l'Art. RF 331, qui en comprend 10'776m². Le prix de vente est réparti en deux positions comptable. La première représente la valeur du terrain et la deuxième une participation aux infrastructures communales, plus particulièrement l'aménagement de la route d'Onnens et le réaménagement du passage sur la ligne CFF comprenant la mobilité douce et le giratoire.

Le montant de la vente du terrain sera alloué aux bâtiments communaux, prioritairement pour la construction du bâtiment de la Madeney sur la parcelle du Clédard.

| | |
|--|---------------------------|
| Prix plancher de vente du terrain | CHF 450.00/m ² |
| Participation aux infrastructures communales | CHF 60.00/m ² |

Au terme de l'examen des offres, il est envisageable que la valeur du terrain puisse être plus élevée que le prix plancher.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a pris connaissance avec satisfaction que l'art. RF 331, propriété de la Commune et affecté à la zone à bâtir depuis près de 40 ans mais jamais réalisé jusqu'alors, suscite l'intérêt d'acquéreurs. Dans ce contexte, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'autoriser la vente de quelque 9'000 mètres carrés de cette parcelle qui en compte 10'776 au total.

Le Conseil communal soumet un prix plancher de 450 francs le mètre carré, auquel s'ajoute 60 francs par mètre carré en tant que participation aux infrastructures communales qui y sont liées, à savoir essentiellement l'aménagement de la route d'Onnens et le réaménagement du passage sur la ligne CFF comprenant la mobilité douce et le giratoire. La Commission financière considère que cette manière de présenter le prix de vente en le décomposant est pertinente car elle accroît la transparence de la transaction et sa bonne compréhension pour le citoyen. Les aménagements liés aux adductions et évacuations des eaux seront couverts par les taxes correspondantes.

A raison d'un prix de vente au mètre carré de 510 francs, participation aux infrastructures incluse, le montant de la transaction atteint près de 4,59 millions de francs. Le terrain ayant été racheté par la Commune dans les années 90 à 50 francs le mètre carré, la plus-value pour la Commune est donc de l'ordre de 4,16 millions de francs. La Commission financière considère que le prix de vente est intéressant et que l'opportunité qui se présente doit être saisie.

Après amortissement complet des valeurs restantes de 450'000 francs au bilan 2019, le montant de la vente sera affecté prioritairement à la construction projetée du bâtiment de la Madeney sur la parcelle du Clédard (partie communale), qui constitue un objectif stratégique du Conseil communal.

La Commission financière note que l'appel d'offres qui a été émis par le Conseil communal a inclus un cahier des objectifs précisant les exigences communales concernant ce terrain, notamment quant à son intégration au centre du village. Il appartiendra au Conseil communal de veiller à la qualité du site construit, cela dans le cadre de la marge de manœuvre qui est la sienne.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la vente d'environ 9'000 mètres carrés faisant partie de la parcelle RF 331 au prix plancher de 450 francs le mètre carré, auquel s'ajoutent 60 francs le mètre carré en tant que participation aux infrastructures communales.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ **M. Pascal Gendre** constate qu'il y a une offre d'un acquéreur qui lie les mains du Conseil communal sur le Clédard, d'après ce qu'il a pu lire. Il a compris que l'acquéreur achète la route d'Onnens pour autant que la construction du bâtiment lui soit donnée. **M. le Président** précise que la Commune n'a aucune obligation vis-à-vis des deux entreprises qui ont remis des dossiers. Dans le cadre du deuxième appel d'offres, il se trouve qu'une des mêmes entreprises a à nouveau déposé une offre. **M. Pascal Gendre** rend attentif au fait que si l'achat du terrain à la route d'Onnens est lié avec la construction du bâtiment communal, des problèmes vont survenir quant au respect des exigences sur les marchés publics.

→ **M. Willy Boder** a constaté que, au niveau des contreparties, il y a une option sur le terrain d'en face et souhaite savoir comment cela fonctionne. **M. le Président** apporte les explications nécessaires.

→ **M. le Président** confirme à **M. Willy Boder** que la décision qui sera prise ce soir n'implique pas la vente du terrain situé en face.

→ A la question de **M. Fabrice Mettraux** de savoir si la Commune garde suffisamment de terrain d'utilité publique, notamment en vue d'un agrandissement de l'école, **M. le Président** confirme qu'une étude a été effectuée dans le cadre de Neyruz 2025 et que cela est effectivement suffisant.

→ **M. Guido Vonwil** demande si les citoyens peuvent connaître le nom de la société intéressée. **M. le Président** et **M. Jean-Noël Gendre** précisent qu'il ne s'agit pas de la société de M. Damien Piller et que les offreurs bénéficient de la confidentialité.

→ **M. Ivano Kopp** tient à préciser que le Conseil communal a reçu des précisions au sujet de cet objet qui viennent de son dossier. Il effectue ensuite un historique de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (54 oui / 13 non / 3 abstentions) cette vente de terrain de l'art. RF 331 (partiel) Rte d'Onnens Sud.

Point 10 Divers

Comme demandé lors de la dernière Assemblée, **M. le Président** commente à l'écran les tableaux présentés au sujet de la situation financière concernant le projet du Clédard.

| Tableau des contribution d'ANURA | | | | |
|--|----------|------------|----------------------|-------------------|
| Surface acquise par ANURA | | | | 13 000m2 |
| Participation aux infrastructures communales | 13 000m2 | 40 CHF/m2 | 520 000 CHF | |
| Participation supplémentaires aux infrastructures communales | 13 000m2 | 20 CHF/m2 | 260 000 CHF | |
| Participation au giratoire -> place de la gare | | | 350 000 CHF | |
| Participation au déplacement d'un socle CFF | | | 5 000 CHF | |
| 50% de l'achat du terrain Art. RF 682 | 475m2 | 200 CHF/m2 | 47 500 CHF | |
| Achat de la parcelle Art. RF 681 | 133m2 | 200 CHF/m2 | 26 600 CHF | |
| Participation aux coûts de coordination | | | 53 820 CHF | |
| Participation à l'aménagement de la place de la gare | | | 150 000 CHF | |
| Participation à la ligne lumineuse | | | 50 000 CHF | |
| Apport financier de ANURA à la Caisse communale | | | 1 462 920 CHF | 113 CHF/m2 |

| | | | | |
|---|----------------|---------|----------------------|---------------------------------|
| Participation à la construction du mur de la Place de la Gare 2 | | | 50 000 CHF | |
| Collecteur du haut du Clédard | | | 50 000 CHF | |
| Apport financier indirect à la caisse communale | | | 100 000 CHF | 8 CHF/m2 |
| Terrain Art. RF 1397, 399, 1396 | Prix de marché | 5 902m2 | 550 CHF/m2 | 2 655 900 CHF |
| Terrain Art. RF 1397, 399, 1397 | Prix de marché | 5 902m2 | 100 CHF/m2 | 590 200 CHF |
| Economie en faveur de la commune | | | | 2 065 700 CHF 350 CHF/m2 |
| eau potable | | | 293 242 CHF | |
| eaux usées | | | 349 097 CHF | |
| Taxes eaux en faveur de la caisse communale | | | 642 339 CHF | 49 CHF/m2 |
| Servitude pour les toitures | 10 000CHF/an | 20/an | 200 000 CHF | |
| Servitude pour les locaux (transformateur, électriques, batteries, sprinkler, etc.) | 3 500CHF/an | 20/an | 70 000 CHF | |
| Autres bénéfiques pour la commune | | | 270 000 CHF | 21 CHF/m2 |
| Total des contributions, négociées, règlementaires | | | 4 540 959 CHF | 349 CHF/m2 |

M. le Président commente également le tableau ci-après, permettant de comparer ce projet avec d'autres grands projets construits ces dernières années :

| Lotissement | Surface du bien-fonds | Surface habitable | Participation aux infrastructures communales | Contribution/ m2 de bien-fonds | Indice |
|--------------|-----------------------|----------------------|--|--------------------------------|--------|
| Clédard | 13'000m ² | 11'000m ² | CHF 1'462'920 | 113 CHF/m ² | 0,84 |
| Les Pommiers | 3'394m ² | 4'082m ² | Escalier clé en main et bienfonds | | 1,2 |
| Le Verger | 17'748m ² | 6'893m ² | CHF 80'000 | 4,80CHF/m ² | 0,38 |
| Le Nierlet | 13'555m ² | 5'834m ² | CHF 85'000 | 5,90CHF/m ² | 0,43 |

→ **M. Pascal Gendre** ne voit aucune participation d'Anura pour le chemin de la Gare. **M. le Président** précise que cette participation était incluse dans les CHF 20.00 supplémentaires et rappelle que ce débat a déjà eu lieu.

M. le Président communique quelques informations diverses :

- Une soirée d'information concernant La Poste a lieu le 28 mai 2019. **M. le Président** communique que la Commune a été informée l'automne dernier de la fermeture de l'office postal pour 2020. Deux modèles ont été présentés, à savoir La Poste en partenariat ou un service à domicile. L'option de La Poste en partenariat a été privilégiée, Neyruz étant trop grand pour un service à domicile. Les conditions posées ont été que les habitants bénéficient d'un service de qualité et que le poste de travail de la buraliste soit conservé.

A la question de **M. Willy Boder** de savoir pourquoi La Poste n'est pas reprise par la Banque Raiffeisen comme dans d'autres communes, **M. le Président** explique qu'il s'agit avant tout d'une question de calendrier, La Poste ayant déjà pris des engagements lors de l'achat du bâtiment de La Poste par la Banque Raiffeisen. **M. Héribert Dousse** précise encore que le timing était complètement différent et que la situation de Neyruz est différente de celle de Hauterive, où la Banque Raiffeisen va construire un nouveau bâtiment.

- **M. Jean-Noël Gendre** donne quelques informations concernant le projet pilote 30km/h à Neyruz. Il s'agit d'un tronçon de route cantonale (du giratoire de la Chaumière à l'école) limité à 30 km/h. La route cantonale reste prioritaire et la priorité de droite ne s'applique pas. Il s'agit d'un projet pilote mis en place par le canton et qui sera mené pendant une année. Des tests seront régulièrement effectués pour mesurer l'efficacité de cette mesure. C'est une récente jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) qui reconnaît aussi l'abaissement de la vitesse autorisée, y compris sur les routes cantonales, comme une approche possible d'assainissement du bruit en cas de dépassement de la valeur limite, qui a incité le canton à mettre en place deux projets pilotes (Neyruz et Vaulruz). Le TF ajoute aussi que des allègements en cas d'assainissement (autorisation donnée au propriétaire de la route de dépasser les normes de bruit en vigueur) ne doivent être octroyés qu'en tout

dernier ressort, c'est-à-dire après examen des effets de toutes les mesures possibles, y compris les abaissements de vitesse.

- **M. le Président** effectue un point de situation sur les projets en cours, en se référant au tableau ci-après, également publié dans l'Ecureuil 115.

| Projet | Début probable des travaux | Fin probable | Nuisances et perturbations majeures | Dispositif pour éviter les perturbations | Commentaires |
|--|----------------------------|--------------|--|--|--|
| Segment 5 (Giratoires Chaumière <-> Champ Didon) | 23.04.2019* | 26.07.2019 | Impossibilité pour les piétons de transiter par le trottoir le long de la Route Cantonale (RC) | Les piétons devront passer par la Rte du Marchet | Pas ou peu d'emprise sur la RC donc pas de perturbation du trafic |
| Segment 2 (Giratoire Daille <-> sortie Cottens) | 01.04.2020 | 01.12.2020 | Impossibilité pour les piétons de transiter le long de la RC. Mise en place de feux de circulation | Piétons peu impactés car pas de trottoir sur ce segment | Dossier mis à l'enquête d'ici au 30 juin 2019 |
| Segment 3 (Charrière <-> Giratoire Daille) | 01.09.2019 | 31.03.2020 | Mise en place de feux de circulation. Trottoir indisponible temporairement | Les piétons devront passer par la Rte des Simon ou par le Chemin des Pommiers | Dossier à l'enquête actuellement. |
| Place de la Gare P+R et conduites | 15.04.2019* | 24.05.2019 | Transit des piétons temporairement difficile. Transit des véhicules temporairement impossible. Accès à la gare pour les piétons et les véhicules pratiquement toujours possible. | Suivre la signalisation et s'informer sur le site www.neyruz.ch | Pour les enfants et les piétons qui transitent par la place de la Gare un parcours d'évitement de celle-ci sera fléché. Les places P+R situées à l'Ouest de la gare sont déplacées à l'intérieur du parking souterrain |
| Aménagement de la Place de la Gare | 01.06.2019 | 01.04.2020 | Perturbation pour le passage des piétons et l'accès à la gare pour les véhicules | Suivre la signalisation et s'informer sur le site www.neyruz.ch | Mêmes remarques que ci-avant. Attente du permis de construire et des conventions avec les CFF |
| Route de la Charrière | 04.11.2019 | 27.03.2019 | Accès aux impasses difficile | Suivre les directives de la direction du chantier | La durée des travaux est limitée |
| Allée des Cheminots | 29.04.2019 | 26.07.2019 | Accès aux immeubles temporairement difficile | Suivre les directives de la direction du chantier | Le chantier concerne les résidences de l'Allée des Cheminots uniquement |
| Conduite EP les Simon | 01.10.2019 | 15.11.2019 | Fermeture de la Rte des Simon entre la RC et l'Impasse du Chêne. | Transit à faire par la Rte des Simon côté terrain de sport | Projet en cours |
| Mise en séparatif la Croix Art RF 1050 | 01.12.2019 | 15.12.2019 | Aucune nuisance car hors du gabarit routier | RAS | Projet privé et communal à synchroniser avec mise en séparatif de la Séquence 3 |

Les dates ci-dessus sont indicatives, à l'exception de celles qui sont marquées d'une étoile. Le début du chantier dépend de multiples conditions qui ne sont pas toujours sous le contrôle du maître d'ouvrage. D'autres part, le lancement de chantier peut-être tributaire de l'avancement d'un autre. La période entre le début et la fin du chantier est à considérer davantage comme une plage plutôt que comme une durée effective des travaux.

- **M. Héribert Dousse** confirme que la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a récemment acheté les locaux de l'ancienne Poste sis à la Rte d'Onnens 1. Il précise que le but est de faire un peu le contraire des autres banques et d'être plus proche de sa clientèle. Il faut retenir l'ouverture de cette nouvelle entité à Neyruz. Des informations complémentaires seront données en temps utile. A la question de **M. Willy Boder**, **M. Héribert Dousse** informe qu'aucune date d'ouverture n'est encore connue. La priorité sera portée sur la remise à niveau des appartements.

- La société de chauffage à distance Neyergie SA tiendra prochainement son Assemblée générale annuelle pour l'exercice comptable 2018. **M. le Président** transmet différentes informations, dont le bénéfice net comptabilisé de CHF 8'882.97 pour l'année 2018. Il indique également que la puissance installée chez les nouveaux clients est de 25,0 kW et que l'énergie vendue pendant la période concernée est de 395'277 kWh chez les privés et de 329'573 kWh pour les bâtiments communaux ; de plus, la part de l'énergie renouvelable est de 80 % et une avance clients a été comptabilisée pour CHF 121'400.00 en 2018 ;

- En réponse à **M. Willy Boder**, **M. le Président** apporte les explications nécessaires concernant la publicité figurant sur une remorque. Il apporte également quelques précisions sur le projet en cours, alliant le photovoltaïque, la pompe à chaleur et batterie. Ce projet est subventionné par l'OFEN pour son aspect innovant et surtout pour la convergence des productions et des consommations.

- **M. le Président** répond à **M. Benoît Sprumont** que l'achat de la remorque est un calcul purement économique, et que la remorque permet de couvrir les appoints et qu'elle peut être utilisée comme alimentation de secours mobile.

→ **M. le Président** communique encore quelques informations diverses :

- La Fête Nationale sera organisée le mercredi soir 31 juillet sur la place du Complexe communal ;
- La benne compacteur située au Complexe communal sera évacuée du mardi 30 juillet à 19h00 au vendredi matin 2 août à 09h00 ;
- La déchetterie sera fermée le jeudi 1^{er} août ;
- Un horaire d'été sera mis en place à l'Administration communale : du 10 juillet au 21 août : fermeture du bureau le mercredi (ouverture uniquement le lundi et le vendredi) ;
- La prochaine Assemblée communale, dite, du budget, est d'ores et déjà fixée au mercredi 11 décembre 2019 à 20h15 à l'Aigle Noir ;
- Des soirées « Table ouverte » sont organisées chaque 3^{ème} mardi du mois de 19h00 à 21h00. Les thèmes et informations y relatives peuvent être consultés sur le site internet de la Commune www.neyruz.ch ;
- Des soirées « Table de l'énergie » ont également été instaurées ;
- La remise de la fresque de Willy Richard à la Commune est agendée au 25 mai 2019. Un flyer sera prochainement adressé à la population.

- En regard avec les importants chantiers qui vont intervenir sur la route cantonale, **M. Eric Limat** s'inquiète de la gestion de la circulation, notamment quant aux déviations et la circulation sauvage, spécialement sur la route des Simon. **M. le Président** informe que ces chantiers devront être gérés avec intelligence. La Commune n'est pas libre de faire ce qu'elle veut et doit négocier avec la Police cantonale. **M. Eric Limat** fait appel à l'implication de la Commune sur cette question.

- **M. Ivano Kopp** revient sur la vente de terrain de l'article RF 331 (partiel) à la Rte d'Onnens, faisant l'objet du point 9 de l'ordre du jour. Il souhaite savoir à quel prix le Clédard s'est vendu. **M. le Président** répond qu'il s'est vendu au prix de CHF 100.00.

- **M. Maurice Vionnet** demande, pour la Fête-Dieu qui aura lieu le 20 juin prochain, d'enlever la benne compacteur se trouvant devant le local des pompiers, étant donné qu'un reposoir y sera installé.

- **Mme Colette Schorderet** demande s'il est prévu d'améliorer les accès à la déchetterie, car il est aberrant de devoir monter des escaliers pour porter du papier

dans la benne. Quant à l'accès au compacteur à cartons, il serait agréable qu'un autre système que les palettes soit mis en place. **M. Héribert Dousse** en prend note.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, du service des eaux et forêts ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée en les invitant à partager un verre. Il clôt l'Assemblée communale à 22h50.

Le Président :

La Secrétaire:

M. Martial Wicht

Mme Ariane Menoud